

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 27 mars 2019 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: B. HUZIO - B. DELANGHE – D. JARRY – G. CHEVRY

Etaient absents : M. DELECOLLE – J.M PETIT - A. BERTIN

Après avoir désigné Carole LESAGE, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

#### Le Conseil Municipal,

➤ **Adopte le Compte Administratif 2018 présenté par B. MONTURY par 26 voix pour (Mr PILCH ayant quitté la salle)**

Le C.A 2018 pour le budget principal se résume de la façon suivante:

- dépenses de fonctionnement:	13 748 817,23
- recettes de fonctionnement:	14 416 896,01
Soit un excédent de fonctionnement de	668 078,78
- dépenses d'investissement:	11 090 820,43
- recettes d'investissement:	7 696 568,04
Soit un excédent d'investissement de	3 394 252,39

Pour l'année 2018, l'excédent cumulé est de 3 273 766,66 pour la section de fonctionnement et de 835 314,71 pour le déficit cumulé de la section d'investissement.

L'excédent global reporté en section de fonctionnement pour l'année 2019 s'élève donc à 1 074 790,41 après correction des restes à réaliser, en dépenses d'investissement de 2 918 256,51 et en recettes d'investissement de 1 554 594,97 et avec prise en compte du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de l'année pour - 835 314,71.

➤ **2019-21-22-23-24-25: Par 26 voix pour**  
Procède à l'affectation des résultats pour les budgets suivants

- Budget principal
- Lotissement zone d'activités du Chemy
- Lotissement rue R.Briquet
- Lotissement Petits lots sud
- Cinéma Le Travelling

➤ **Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2019 par 26 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER)**

Section d'investissement:  
- Dépenses : 9 300 000 €  
- Recettes : 9 300 000 €  
- Après virement de la section de fonctionnement de 1 170 000 €

Section de fonctionnement:  
- Dépenses: 15 000 000 €  
- Recettes: 15 000 000 €  
- Avec un excédent de fonctionnement reporté de 1 074 790,41 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget intègre les crédits destinés à la formation des élus conformément à la délibération du 30.06.14 et qu'il n'y a pas d'action de formation en 2018.

➤ **2019-26 : Dissolution de budget annexe :**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la dissolution du budget annexe du lotissement « zone d'activités du Chemy », les opérations comptables de ce budget étant terminées.**

➤ **2019-27 : Vote des taux :**

**Le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER) de maintenir les taux suivants :**

Taxe d'habitation : 16,23%  
 Taxe foncière : 27,84 %  
 Taxe foncier non bâti : 97,25 %

Le produit fiscal attendu de l'année 2019 correspondant à ces taux est estimé à 3 981 221,00€.

➤ **2019-28 : Vote des subventions aux associations :**

Le Conseil Municipal par **21 voix pour** (B. MONTURY, P. ROUSSEAU, M. DELECOLLE, J. DARLEUX ne prenant pas part au vote et B. MONTURY et P. ROUSSEAU ayant procuration pour B. DELANGHE et G. CHEVRY) **décident de voter les subventions allouées pour l'année 2019 aux associations pour un crédit global de 97 614,71 €.**

➤ **2019-29 : Reversement de subvention au budget général – Courrières Assistance :**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Courrières Assistance en partenariat avec la Maison De la Solidarité était chargée de mener des actions à caractère social en contrepartie du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

A ce jour, les activités réalisées en collaboration avec la Maison De la Solidarité ont été intégrées au budget général et l'association propose de reverser le solde de sa trésorerie qui s'élève à 25 400,10 € sur le compte bancaire et à 841,04 € en liquidités.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de l'association « Courrières Assistance », le reversement au budget général de la commune, du solde de sa trésorerie s'élevant à 25 400,10 € du compte bancaire et à 841,04 € en liquidités.**

➤ **2019-30 : Reversement de subvention au budget général – Sport Pour Tous :**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Sport pour Tous était chargée de la gestion d'activités sportives en contrepartie du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. A ce jour, toutes les activités ont été intégrées au budget général, l'association n'a plus aucune activité.

Il précise que le montant figurant dans la délibération du 2 octobre 2018 n'intégrait pas les frais de clôture de compte bancaire de 86,00 € et que le solde de trésorerie définitif reversé par l'association Sport pour Tous est de 30 168,70 €.

**Le Conseil Municipal, par 26 voix pour (C. PILCH ne prenant pas part au vote), accepte de l'association « Sport Pour Tous », le reversement au budget général de la commune, du solde de sa trésorerie s'élevant à 30 168,70 €.**

➤ **2019-31 : Subventions à certaines associations :**

Sur proposition des membres des commissions sport et jumelage, **le Conseil Municipal à l'unanimité, vote une subvention aux associations suivantes :**

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
TEAM RUN	Déplacement au trail d'Angers	320,00 €
Association AMITIE	Déplacement à NORTON (Angleterre)	225,27 €
Amicale des donneurs de sang	Déplacement à Weissenthurm	1 005,00 €

➤ **2019-32 : Liste des marchés supérieurs à 20 000 € H.T passés en 2018 :**

Les textes relatifs aux marchés publics en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 n'imposent plus de publier la liste des marchés publics conclus au cours de l'année précédente.

Néanmoins, la Ville de Courrières souhaite poursuivre cette publication, par souci de transparence de l'achat public.

Il convient donc d'adopter la liste des marchés publics supérieurs à 20 000,00 € H.T. passés en 2018 (liste jointe en annexe)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2018,**

➤ **2019-33 : Convention de location d'une fontaine à eau et installation d'un distributeur de boissons chaudes à la Maison des Services Publics :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la société DALTYS pour l'installation de distributeurs de boissons et de friandises à la piscine, au complexe sportif et à la ferme pédagogique.

Il informe que la Maison de Services Publics souhaite s'équiper d'une fontaine à eau et d'un distributeur de boissons chaudes à destination du public et des permanenciers.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer avec la société DALTYS un avenant au contrat de location pour le distributeur de boissons chaudes, et une convention de location pour l'installation d'un automate permettant la distribution d'eau pour un montant de 24 €/mensuel (entretien compris).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de location pour le distributeur de boissons chaudes, et une convention de location pour l'installation d'une fontaine à eau avec la société DALTYS.**

➤ **2019-34 : Festivités du 14 juillet :**

Monsieur le Maire propose de reconduire les festivités du 14 juillet qui se dérouleront au parc de loisirs du vendredi 12 au mercredi 24 juillet 2019 de 15h à 19h, et sollicite l'autorisation de signer les contrats inhérents à l'organisation de cette manifestation, ainsi que tous documents y afférant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la reconduction des festivités du 14 juillet qui auront lieu du vendredi 12 au mercredi 24 juillet 2019, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats inhérents à l'organisation de cette manifestation et tout document y afférant.**

➤ **2019-35 : Animations proposées aux seniors de la commune en 2019:**

Monsieur le Maire, après étude des membres de la commission du 3<sup>ème</sup> AGE, présente les animations qui seront organisées en 2019 pour les seniors de la commune :

- Un karaoké le mardi 23 avril 2019
- un bal/guinguette début juillet à la ferme pédagogique
- Un après-midi jeux de société/jeux de cartes le mardi 10 septembre

Semaine bleue (7 au 13 octobre) :

- Une séance de cinéma (peut-être jumelée avec la ville de Leforest) 7 / 8 ou 10 octobre
- Le mercredi 9 octobre : un thé dansant
- Le vendredi 11 octobre : un après-midi cabaret
- Le dimanche 13 octobre le banquet
- Un atelier cuisine intergénérationnel des seniors avec les enfants des centres de loisirs le vendredi 25 octobre
- Lors du repas du midi au restaurant scolaire pendant la semaine bleue, proposition aux grands-parents de venir manger avec leurs petits-enfants au centre Dolto.

Ces manifestations seront réalisées au Centre Culturel ou à l'Harmonie en fonction des disponibilités. A chaque manifestation, une collation sera proposée. Budget prévisionnel 3725 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le programme des animations proposées, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats inhérents à l'organisation de ces manifestations et tout document y afférant.**

➤ **2019-36 : Avenant n° 2 au lot n° 12 – VRD/espaces verts relatif aux travaux de reconstruction de la salle de sports Rabelais :**

Afin de relier la future salle de sports Rabelais au réseau fibre, il convient de réaliser des travaux supplémentaires de terrassement pour permettre le raccordement.

La société ACTIF TP, titulaire du lot n° 12 VRD / Espaces Verts, présente donc un avenant n° 2 s'élevant à 1 702,00 € HT, représentant une augmentation de 1,59 % par rapport au montant du marché de base.

Le montant global du lot n° 12 s'élève donc à 117 113,67 € HT, soit une augmentation de 9 839,60 € HT (+ 9,17 %) par rapport au montant du marché de base.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 12 relatif aux travaux de reconstruction de la salle de sports Rabelais, d'un montant de 1 702,00 € H.T**

➤ **2019-37 : Avenant n° 1 au lot n° 13 – équipements sportifs - relatif aux travaux de reconstruction de la salle de sports Rabelais :**

Afin de permettre une meilleure pratique du basket-ball au sein de la future salle de sports Rabelais, il apparaît opportun d'équiper la salle de buts de basket mobiles.

La société NOUANSPOORT, titulaire du lot n° 13 Equipements sportifs, présente donc un avenant n° 1 s'élevant à 5 824,20 € HT, soit une augmentation de 12,65 % par rapport au montant du marché de base (46 042,15 € HT), portant le montant du marché global à la somme de 51 866,35 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 13 relatif aux travaux de reconstruction de la salle de sports Rabelais, d'un montant de 5 824,20 € H.T**

➤ **2019-38 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – travaux de toiture de l'école LACORE:**

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter des subventions sur certaines opérations au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019, auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Il indique que, compte tenu de la vétusté de la toiture de l'école maternelle Suzanne LACORE (constatée et vérifiée par la société « Nord Intervention » spécialisée dans la recherche de fuites et d'infiltrations), il est nécessaire d'intervenir et de procéder à son remplacement.

Cette rénovation de la toiture de l'école Suzanne LACORE est estimée à 159 625,98 € HT et pourrait être subventionnée au titre de la DETR - priorité 1, à hauteur de 25%.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2019 pour les travaux de toiture de l'école S. LACORE.**

➤ **2019-39 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – travaux de rénovation de la voirie départementale rue R. Salengro**

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter des subventions sur certaines opérations au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019, auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Il indique que le projet de rénovation de la voirie départementale de la rue Roger Salengro dont le montant de travaux se décompose de la manière suivante, pourrait être subventionné au titre de la DETR - priorité 2, axe D1 à hauteur de 20% :

- Travaux de voirie et trottoirs estimé à 422 875,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 22 858,33 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2019 pour les travaux de rénovation de la voirie départementale rue R. Salengro.**

➤ **2019-40 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Initiative Locale (DSIL) 2019 – travaux de requalification des espaces publics – quartier Léon BLUM:**

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter des subventions sur certaines opérations au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2019, auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Il indique que le projet de requalification des espaces publics – quartier Léon Blum dont le montant de travaux se décompose de la manière suivante, pourrait être subventionné au titre de la DSIL 2019 - priorité « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements »

- Travaux de voirie, trottoirs, réseaux et aménagements espaces verts : 1 722 213 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 44 346 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL 2019 pour les travaux de requalification des espaces publics – quartier Léon BLUM:**

➤ **2019-41 : Mobilisation du fonds de concours « éclairage public » de la C.A.H.C – rond-point à l'intersection des rues Van Gogh/Pierre BOUCHEZ/Raoul Briquet :**

Monsieur le Maire informe que le 29 juin 2017, la C.A.H.C a délibéré favorablement pour l'instauration d'un fonds de concours « éclairage public » afin d'accompagner financièrement les communes de l'agglomération dans leurs projets de rénovation de leur parc d'éclairage public, en complément des financements mobilisables auprès de la FDE 62.

Il indique que pour l'année 2019, suite au diagnostic réalisé, il est prévu de remplacer les mâts et lanternes de type « boule » sur le rond-point à l'intersection des rues Van Gogh/Pierre Bouchez/Raoul Briquet

Monsieur le Maire propose, afin de compléter les financements que la commune pourrait obtenir auprès de la FDE 62, de solliciter le fonds de concours « éclairage public » de la CAHC sur cette opération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « éclairage public » auprès de la C.A.H.C pour le remplacement des mâts et lanternes de type « boule » sur le rond-point à l'intersection des rues Van Gogh/Pierre Bouchez/Raoul Briquet**

➤ **2019-42 : Cession d'un logement locatif social par la SA d'HLM PAS-DE-CALAIS HABITAT :**

La SA d'HLM Pas-de-Calais Habitat envisage de procéder à la cession d'un logement locatif social situé 26 chemin de Douai

Suivant l'article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation du logement doit être consultée et doit émettre un avis sur les cessions.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ces cessions

**Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER), donne un avis favorable à la cession par la S.A d'HLM PAS-DE-CALAIS HABITAT d'un logement locatif social sis 26 chemin de Douai**

➤ **2019-43-44 : Cession de 34 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM PAS-DE-CALAIS HABITAT :**

La SA d'HLM Pas-de-Calais Habitat envisage de procéder à la cession de 34 logements locatifs sociaux situés :  
2 rue Montesquieu - 1 allée des bengalis - 1 allée des grives - 1 rue des alouettes – 5 allée des bouleaux – 7 résidence des fusillés – 1 rue Salengro – 8 rue L. DUHEM – 8 chemin de Douai

Suivant l'article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation du logement doit être consultée et doit émettre un avis sur les cessions.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ces cessions

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la cession par la S.A d'HLM PAS-DE-CALAIS HABITAT de 34 logements locatifs sociaux.**

➤ **2019-45 : Société PARCOLOG GESTION SARL : dossier d'enregistrement soumis à consultation au titre des installations classées d'un projet de construction d'un bâtiment à usage d'entreposage:**

Monsieur le Maire explique que la société PARCOLOG GESTION SARL envisage la construction d'un bâtiment à usage d'entreposage à HARNES, ZAC de la Motte du Bois.

Ce projet de construction doit respecter la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et préalablement à sa réalisation, il est soumis à enregistrement auprès de la Préfecture.

L'activité de ce site industriel sera classée sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées. L'établissement sera également déclaré au titre de la rubrique 2925 et 4331.

Dans le cadre de la procédure d'enregistrement, Monsieur Le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal des communes dont le territoire appartient au périmètre du projet. Un dossier de présentation a été adressé en mairie.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le manque d'informations dans le dossier transmis par la Préfecture, notamment concernant la nature du stockage, décide de s'abstenir d'émettre un avis sur ce dossier.**



Le Maire,

Christophe PILCH.